

## **Décision concernant la deuxième question à l'ordre du jour: Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail (2017-2019)**

Le Conseil d'administration a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 325<sup>e</sup> session (novembre 2015) compte dûment tenu de la discussion qui a eu lieu à sa 323<sup>e</sup> session (mars 2015).

(Document GB.323/INS/2, paragraphe 33, tel que reformulé par le Conseil d'administration.)